

Sainte-Anastasie



Bulletin
Municipal

AVRIL 2009
n° 223



Le mot du Maire

Reparler de La Poste, de ses mutations, de ses impératifs économiques, de ses variations bruxelloises entre le SERVICE PUBLIC et le SERVICE AU PUBLIC n'est qu'un lieu commun auquel la plupart des petites communes sont confrontées.

A Sainte-Anastasie, au fil des années, tant bien que mal nous avons négocié pas à pas et défendu âprement mais sans intégrisme idéologique nos intérêts avec comme résultat une survivance de notre Bureau de Poste Communal.

Or, depuis peu, le Directeur de La Poste du Var nous a fait savoir que, compte tenu du taux de fréquentation à notre guichet, il n'était plus possible de prétendre au statut actuel. La Poste nous propose donc une convention sur neuf ans nous garantissant un fonctionnement de 15 heures par semaine sous réserve que ce service « au public » soit assuré dans le local actuel, par un employé communal dont le salaire nous serait remboursé par La Poste. Par ailleurs, autre point important, nous conserverons –contrairement à une première annonce– notre distributeur automatique de billet (D.A.B.).

Ceci étant, il nous faut bien admettre qu'à Sainte-Anastasie le taux de fréquentation du public n'est pas, loin s'en faut, particulièrement élevé, puisqu'il est d'environ 50 personnes par jour alors que dans d'autres villages proches et de même importance il peut être le double. De là à penser que le responsable est le D.A.B. (non comptabilisé en opérations guichet ?) il y a un pas à franchir que nous ne ferons pas.

Quoi qu'il en soit, nous conserverons au moins pour neuf ans encore une Agence Postale Communale avec des taux d'ouverture que nous aurons la possibilité d'adapter à un nombre croissant d'usagers.

Venez donc plus souvent saluer notre sympathique Nathalie qui vous accueillera (derrière son guichet).

Merci.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.ste-anastasie.fr

Informations pratiques

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
STE-ANASTASIE "La Boutique" au fond de la place des Ferrages Ouverture : -mercredi 14h 18h -samedi 9h 11h30 Tél : 04 94 72 29 50 ouvert à tous , Vente ou dépose d'objets divers.

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE
Siège Social : 83136 Méounes les Montrieux Pour le Canton Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51
Les prochaines permanences auront lieu : les Vendredis 15 et 29 MAI 2009, en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE
L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 16 H 30.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR
Mme Séverine COURMONTAGNE : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).
Tél. : 04.94.92.27.08.
Permanence en mairie le 1er jeudi de chaque mois de 11 H. à 12 Heures.

DECHETTERIE DU SIVOM DE L'ISSOLE à FORCALQUEIRET Horaires d'ouverture
Lundi, Mercredi, Jeudi et vendredi de 8H30 à 12H et 14H à 17H Le Samedi de 9H à 12H. Fermé Dimanche et Mardi Tél. : 06.07.31.02.27

RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS
Prochain ramassage des « monstres » : Les Mardis 19 et 26 mai 2009
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

C.I.C.A.S.
Retraite complémentaire des salariés
Tél. 0820 200 014 Permanence : BRIGNOLES Cité Administrative, Rue des déportés Mercredi et le Jeudi (au rez-de-chaussée)

URGENCES
- Pompiers : 18
- Samu : 15



BIBLIOBUS
Le prochain passage du bibliobus aura lieu le Mardi 05/05/2009 de 14h à 15 h, Parking des Ferrages.

Numéros utiles

Mairie
-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. DUCHEMIN, 5ème Adjoint (Urbanisme) : 04.94.69.64.45 reçoit du lundi au vendredi aux heures d'ouverture de la mairie.
-Mme BRETON, 1er Adjoint (Action sociale) : 04.94.69.64.47 Reçoit le lundi, jeudi et vendredi, de 9 H à 12 H, mercredi de 14 H à 16 H 30
-Service cantine : 04.94.69.64.10
Fax : 04.94.69.64.41

Assistante Sociale
Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale : 04.98.05.17.60

A.D.A.F.M.I.
Association d'Aide à Domicile dont la mission est d'assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités). : 04.94.69.44.86
Fourrière Municipale Conventionnée
« IDENTITE CANINE » à Garéoult : 04.94.04.89.33

Police Municipale
Numéro : **06.08.80.45.82**

Pharmacies de Garde
Numéro du standard d'appel d'urgence : 08.92.46.45.45

Dépannage
E.D.F. : 0 810 333 083 Téléphone : 10 15 (*)
Eau et Assainissement : 0 810 757 757
(* en cas de dérangement de votre ligne vous pouvez venir en mairie où un téléphone sera mis à votre disposition pour contacter France Télécom.

Conciliateur de justice
Pour le canton, une permanence est assurée en Mairie de La Roquebrussanne, tous les jeudis de 14H à 17H30 sur rendez-vous au 04.94.37.00.90
Gendarmerie Nationale Brigade de La Roquebrussanne
Le 17 uniquement pour les urgences
Le 04.98.05.22.70 pour tous les autres cas y compris les simples contacts ou demandes de renseignements.

QUALITE DE L'EAU DE CONSOMMATION
Analyses du 03/03/2009
Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles pour les paramètres recherchés.



21 JUIN FETE DE LA MUSIQUE !!!

Vous jouez d'un instrument, vous chantez alors n'hésitez plus... participez à la fête de la musique. !!!

Pour que l'on puisse établir une programmation des passages faites vous connaître en mairie avant le 15 mai. Afin que cette fête reste le moment privilégié des émotions musicales vécues ensemble.

Chronique municipale



COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, Electricité Réseau de France, AEE CENTRE VAR BASE BRIGNOLES, réalise actuellement des travaux sur notre commune qui nécessiteront une interruption de fourniture d'électricité :

Le mardi 05 mai 2009 entre 13h30 et 17h

Aux endroits suivants :

Chemins et quartiers Trumian, des Bréguières et Terre Longue.



LE BON VOISINAGE

Avec l'arrivée du printemps, l'ouverture des fenêtres, l'échauffement des esprits et des tempéraments, les conflits de voisinage explosent et certaines bonnes relations hivernales dites « de palier » s'estompent rapidement.

Ceci est vrai partout et chaque année à cette même époque mais semble-t-il davantage en 2009 –peut-être en raison du réchauffement climatique- nous commençons la saison avec un peu d'avance.

En effet, journallement la police municipale est interpellée au sujet du bruit d'un instrument ménager, d'une sono mal réglée, de la voiture d'un voisin (quelquefois d'un ami ?)...

A Sainte-Anastasie, il y a aujourd'hui 1800 habitants et un policier municipal. Il est donc impensable que ce dernier puisse être simultanément partout et ne consacre son emploi du temps qu'à verbaliser. Ceci dit, et sans harceler chaque citoyen le garde se déplace toujours en fonction d'une urgence avérée.

Et là, naturellement, c'est rarement gratuit ; car à ce stade la police verbalise non en fonction de l'identité du plaignant ni de ses déclarations mais simplement en fonction de ce qu'elle constate. Dans bien des cas, il aurait été possible avec un peu de calme, de ne pas en arriver là, aussi je suggère le dialogue de voisinage, qui peut au quotidien économiser de l'adrénaline et des amendes, et toutefois si cela ne marche pas, alors n'hésitez pas à appeler la police ou même s'il le faut la gendarmerie avant d'en venir aux mains.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES FESTIVITES PUBLIQUES PRINTEMPS/ETE 2009

En accord avec Jean-Jacques GUIGNIER, Président du Comité des Fêtes le nombre des bals publics a été sensiblement diminué. Ceux-ci seront désormais organisés Place de la Gare à l'occasion de la Fête Patronale de la Saint-Just (4) et nouvelle Place des Ferrages pour le 14 juillet (1), soit au total 5 bals.

Pour les autres animations, méchoui par exemple, il ne pourra s'agir que de repas dansants strictement limités aux horaires des repas (méchoui, macaronade) :

-pour la Fête de la Musique le 21 juin, la manifestation sera organisée conjointement par la commission culturelle de la Commune et le Comité des Fêtes, elle ne comportera pas de bal ;

-les brocantes et vides greniers dont le succès croissant est bien implanté Place de la Gare y seront naturellement maintenus ;

-les méchouis seront organisés comme par le passé Place de la Gare mais les décisions suivantes ont été prises toujours en concertation avec le Comité des Fêtes afin d'en améliorer le déroulement. L'objectif étant d'en faire un lieu et un moment de convivialité au sein du village. Pour ce faire l'effectif accueilli devra être limité afin d'éviter l'effet « cantine ». Par ailleurs une période de réservation pour les seuls habitants du village sera ouverte environ 15 jours avant les autres.

Il s'agit simplement d'une démarche tendant à permettre à chacun d'entre nous de participer à ses propres festivités sans trop se sentir isolé dans son village.

Pour ce programme qui a nécessité des discussions, des compromis, et des efforts des responsables et tout particulièrement du Président du Comité des Fêtes nous adressons à chacun nos remerciements et nous formons le vœu que nos festivités retrouvent un dynamisme local qui, il faut bien le reconnaître depuis quelques années s'était quelque peu émoussé. Ces remerciements s'adressent également à l'ensemble du monde associatif.

RAPPEL

REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU DANS LE DEPARTEMENT DU VAR

Arrêté préfectoral du 5 avril 2004 (extrait)

DISPOSITIONS GENERALES	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT						
		Fumer	TOLERE			INTERDIT		TOLERE	
			1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06	1/10 30/09	1/12 31/12	Les jours de vent de plus de 40 km/h
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIETAIRES AYANT DROITS	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	Incinerer des végétaux coupés ou des petits végétaux sur pied	POSSIBLE*		SOUJETS à DECLARATION en mairie (Imprimé n° 1)	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale (3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n° 4)		POSSIBLE*	INTERDIT
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice, Ecobuer (par les horticulteurs)	POSSIBLE*	POSSIBLE*	INTERDIT sauf si autorisation du maire (10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n° 2 ou n° 3)		POSSIBLE*	INTERDIT 40 Km/h	
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	Mêmes terrains	Porter ou allumer du feu	INTERDIT						

- * Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toutes réquisition
- * Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur
- * Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention de 135 € minimum (art. R322-5 du code forestier)

POSSIBLE*

Sous réserve de respecter les consignes de sécurité suivantes : vent inférieur à 40 km/h, pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ralisée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

Informations complémentaires et imprimés sur le site internet www.cdig-var.org



A PROPOS DES DECHETS MENAGERS

L'information faite aux usagers de déposer leur sac de déchets ménagers dans les conteneurs prévus à cet effet n'a été suivie que partiellement et nous remercions ceux qui par ce geste de « citoyenneté » ont adhéré à cette proposition. Mais certains récalcitrants persistent encore à déposer leurs « ordures » devant leur porte ou pire encore devant celle des voisins.

Aussi, il n'est plus possible de tolérer ce manque de civisme et dorénavant les contrevenants seront passibles d'un procès verbal.

Merci de votre compréhension.

L'Adjoint délégué au SIVOM de l'ISSOLE
R. Sabatier.

Nota : Il est possible que certains jours de ramassage les horaires soient changés.

**Musique
à Sainte-Anastasia
Concert
Samedi 16 mai 2009**

**Magnificat de
Jean-Sébastien BACH**

avec le "Chœur Alléluia" de
Saint-Mandrier, le Chœur
"Esterelenc" de Saint-
Raphaël et l'ensemble
orchestral "Ad Libitum",
20h30 salle polyvalente.

Entrée libre.



Jean-Pierre MORIN, Maire
et le Conseil Municipal
de SAINTE-ANASTASIE,

ont l'honneur de vous inviter

à la **Commémoration Officielle de la VICTOIRE du 08 MAI 1945**

avec la participation de la Chorale « CHANT et AMITIE »

10 H 15 : Départ du cortège (devant la Mairie)

10 H 30 : Cérémonie devant le Monument aux Morts (cimetière)

10 H 45 : Apéritif au Bar des Amis

-BLEUET DE FRANCE-

Le 08 MAI la collecte du Bleuets de France sera effectuée sur le territoire communal par les enfants des écoles. Vous pourrez ainsi aider les victimes de guerre et les anciens combattants, un geste citoyen !



**Centre de Loisirs
à Sainte-Anastasie
vacances d'été 2009**

**du 06 JUILLET
au 07 AOUT**

Notez dès à présent que les inscriptions seront prises en mairie à partir de début juin. Les jours et heures seront précisés dans le prochain bulletin.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

(enfants nés en 2004, 2005 et
2006)

Avant toute démarche auprès de l'école, vous devez vous présenter à la Mairie, muni d'un justificatif de domicile (facture EDF, eau ou bail de loyer) et de votre livret de famille où il vous sera remis un certificat de domicile et une liste des documents à fournir.

Vous pourrez alors vous présenter à l'école maternelle, à partir du 11 mai 2009, les lundis ou vendredis entre 13h30 et 14h muni de tous les documents demandés

GARDERIE SCOLAIRE

Rappel règlement :

La garderie scolaire fonctionne dans les conditions suivantes :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

Matin : de 7 H 30 à 8 H 30

Soir : de 16 H 30 à 18 H. précise

Si aucune inscription préalable n'est nécessaire le matin, il est toutefois demandé aux parents d'inscrire leur enfant auprès du responsable de la garderie avant 8 H 30 pour la garderie du soir.

TARIF : Pour toute prise en charge effectuée par le personnel de surveillance, les frais de participation dus par les parents sont de 1 € par jour (matin et/ou soir).

. Tout enfant que l'on ne vient pas chercher dès la sortie de l'école « est pris en charge ».

. Tous les paiements sont effectués d'avance, soit le matin pour la journée. A défaut de cette procédure les enfants ne seront pas accueillis.



Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- . Poursuite des travaux Place piétonne des Ferrages ;
- . Propreté foire aux plants ;
- . Tonte et entretien des espaces verts (arborétum, salle polyvalente, jardin d'enfants...);
- . Travaux de maçonnerie au tennis ;
- . Démolition de jardinières impasse des poilus de 14/18 ;
- . Peinture abri-bus (tags) ;
- . Abattage d'arbres morts Chemin des Vignarets ;
- . Achèvement de travaux de mise en sécurité électrique de la salle polyvalente.



La vie associative



CHORALE « CHANT ET AMITIÉ »

A l'invitation du « Rotary club » de Brignoles, les chorales « Vent des collines » et « Chant et Amitié » s'uniront pour donner un concert le dimanche 17 mai prochain, au profit de l'AFSR (Association française du Syndrome de Rett).

Cet après-midi musical se tiendra à 16h15 dans la salle audio-visuelle du collège Jean-Moulin de Brignoles. Entrée 5 euros.

En venant nombreux, vous vous associez à la lutte que mène l'AFSR contre cette maladie génétique, qui touche plus particulièrement les petites filles dès leur âge le plus tendre.

Une choriste



ASSOCIATION « Arts'Tasie »

Nous préparons notre traditionnelle « Foire aux Croûtes », pour le lundi 1er juin, de 9 heures à 18 heures, au Pré de Naple, sur les bords de l'Issole. Cette exposition est ouverte gratuitement à tous nos amis, peintres amateurs du village et des

environs.

Il est recommandé d'apporter son matériel : tables, chevalets, parasols et éventuellement le pique-nique.

Un pot de l'amitié sera offert par Arts'Tasie, à partir de 11 heures 30.



L'association fait aussi des projets de sorties et de visites de musées, notamment la Cathédrale d'Images, aux Baux de Provence pour une exposition : Picasso, Cézanne. Nous prévoyons ce déplacement pour le vendredi 5 juin, en covoiturage. Peut-être irons-nous voir une exposition de peintres et sculpteurs à l'hôtel des Arts à Toulon, entre le 18 avril et le 24 mai.

Enfin, le repas de fin d'année est prévu pour le mardi 23 juin mais la date et le lieu sont à confirmer.

A bientôt.

Une Arts'Tasienne

La vie au village

COMITE DES FETES DE SAINTE-ANASTASIE

Bravo aux habitants du village qui sont venus en nombre à la foire à la brocante de Pâques ainsi que beaucoup de visiteurs des autres villages, ce qui a ravi les exposants ! Pour le Méchoui du 21 juin, afin que le plus grand nombre de Ste-Anastasie puisse réserver, une priorité leur est donnée entre le 15 mai et le 5 juin (les chèques ne seront pas encaissés avant le 22 juin). Il en sera de même pour l'Aïoli du 21 juillet et le Méchoui du 15 août.

Le Président - J-J Guignier



GRANDE FOIRE AUX PLANTS

Parking des Ferrages

Dimanche 19 avril 2009, sous un ciel incertain, la « foire aux plants » organisée par la Provenço dou tems passa a connu un franc succès. De nombreux visiteurs sont repartis les bras chargés, qui de plantes fleuries, d'autres plus pragmatiques avec des plants de tomates, courgettes.... et aussi divers produits locaux de Ste-Anastasia : confitures, vin rosé, miel, nougats et pains divers et variés.



DIMANCHE 24 MAI 2009

Le Train Touristique Carnoules – Brignoles, s'arrêtera en gare de Sainte-Anastasia pour offrir un concert animé par l'ensemble « GOSPEL VAR » sous la direction d'Olivier LEROY.

Venez vivre pendant une heure – de 15h 30 à 16h30, Place de la Gare- au rythme des chants religieux afro-américains.



PETITES ANNONCES

-Recherche tricoteuses (main ou machine) et couturières expérimentées.

06 14 49 35 80

-Assistante maternelle agréée pour 4 enfants cherche bébé à garder à partir de septembre 2009 dans maison individuelle avec salle de jeux et jardin.

04.94.04.96.13 – 06 98.68.65.13

-Femme sérieuse avec références, propose ses services pour le repassage et le ménage, quelques heures par semaine. Personne déclarée en chèque emploi service.

Tél 04.94.78.28.91 ou 06.73.56.36.60 demander Michèle

-A vendre :

Four encastrable « catalyse » :	70 €
Lampadaire sur pied de jardin :	5 €
Hotte aspirante électrique :	15 €
Remorque scooter spécial camping car :	700 €
Débroussailleuse thermique à fil :	80 €
Roue de brouette :	5 €
Penderie à roulette :	5 €
Meuble sur roulettes avec vitrine « télé » :	40 €
Petit radiateur soufflant :	5 €

Tél : 04.94.72.24.01

-Vends Yorkshires nés le 1er avril 2009. 350 € le mâle, 400 € la femelle.

Réservation au 06.42.65.19.33

LE CARNET DE STE-ANASTASIE



Naissance :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Raphaël DELORT - - PÉNIÉS,

né le 02 avril 2009.

Nous présentons toutes nos félicitations aux heureux parents.



EVE COIFFURE

Ste-Anastasia

Homme, Femme, Enfant

482, Route Départementale 15

Quartier Les Négadisses

Vous informe que le salon sera fermé du lundi 22 juin au lundi 6 juillet inclus.

Tél : 04.94.72.29.45



AGENDA DES MANIFESTATIONS

- Jeudi 7 mai :
Cross Ecole primaire
- Vendredi 8 mai :
Commémoration
Officielle de la VICTOIRE
du 08 MAI 1945
Départ 10h15
devant la Mairie
- Samedi 16 mai :
Magnificat de J.S. BACH
20 h 30
Salle Polyvalente
- Dimanche 17 mai :
Festival de Majorettes
Toute la journée
Complexe sportif des Négadisses
- Samedi 23 et dimanche 24 mai :
Journées tennis
Remise de coupes
Complexe sportif des Négadisses
- Dimanche 24 mai :
Train Touristique
Concert « GOSPEL VAR »
De 15h30 à 16h30
Place de la Gare
- Lundi 1er juin :
-Foire à la brocante,
puces, marché paysan, foire
artisanale et produits bio
De 7 h à 19 h -
Place de la Gare
-Foire aux croûtes
organisée par l'association
« Arts'Tasie »
De 9 h à 18 h
Pré de Naples



**Christiane et
Maurice CIGALON**
vous accueillent

désormais Impasse Domarguin,
en montant à la boulangerie à
gauche. Ils vous proposent les
produits de leur culture
maraichère. Ouvert courant mai
Le matin de 8 h à 12 h 30
Mardi, Mercredi, Samedi et
Dimanche
Tél : 06.18.72.04.10

Les Poètes de Ste-Anastasio

Ik houd er van als

Ik houd er van
als de zon me pijn doet aan de ogen,
als het licht me duizelig maakt
en duizend kleuren voor mijn ogen tovert.
Ik houd er van
als ik land aan de blauwe zee
en de kruidige geuren van de Provence me
verwelkomen.

Ik houd er van
als de zon mijn huid verwarmt
en een exotische geur mijn gedachtenstroom
stillet.
Ik houd van de immense stilte,
alleen doorbroken door het lied van een vogel
of van het geblaf van een hond veraf.
Ik houd er van
als het donker wordt
en de prachtige sterrenhemel
me vervult van een stil geluk.

J'aime quand...

J'aime quand
le soleil me fait mal aux yeux,
quand la lumière me fait tourner la tête
et comme une magicienne fait valser des milliers
de couleurs.
J'aime quand
j'atterris au bord de la grande bleue
et que les arômes épicés de la Provence me
souhaitent la bienvenue.
J'aime quand
le soleil me chauffe la peau
et qu'une odeur exotique arrête le flot de mes
pensées.
J'aime le silence immense
seulement interrompu par le chant d'un oiseau
ou de l'abolement lointain d'un chien.
J'aime quand il fait noir
et qu'un géant ciel étoilé
me remplit d'un bonheur tranquille

Mme Christine COOL